

LE SITE MILLÉNAIRE DE TYR, SITE DU PATRIMOINE MONDIAL, ENTRE PÉRILS ET ESPOIR

Je voudrais tout d'abord vous dire le grand plaisir que j'ai de participer à ces Troisièmes Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée et remercier les organisateurs de ces Rencontres et en particulier sa Présidente, Madame Elisabeth Bréaud, qui ont bien voulu m'associer à cet important événement.

En guise de conférence, je vous invite à un voyage à Tyr « la ville aux huit civilisations », située dans le sud du Liban. Indépendamment de ma fonction au sein de l'Unesco, j'éprouve un plaisir tout particulier à vous parler du site de Tyr, étant moi-même archéologue ayant fouillé de nombreuses années au Liban.

Cité cinq fois millénaire, à en croire une légende rapportée par l'historien grec Hérodote, Tyr est indissociable des grands événements qui ont marqué l'histoire de la Méditerranée. A la tête d'un véritable empire commercial entre Orient et Occident, Tyr est à l'origine de la fondation de nombreux établissements maritimes.

Au carrefour des grands courants de civilisations entre la Méditerranée orientale et l'Égypte d'une part, les grands royaumes syro-mésopotamiens et l'Empire perse d'autre part, les mythes et la légende se sont longtemps disputé un îlot côtier, profondément pétri par l'histoire et qui eut tôt fait de devenir l'emplacement de la plus illustre cité phénicienne : Tyr. La ville de Tyr et le sol de Soûr renferment — tout comme les fonds marins proches du rivage — des témoignages de leur splendeur passée.

Mais les périls sont nombreux et multifformes : les constructions modernes proliférantes, la dégradation de la côte, les paysages déséquilibrés et, surtout, le manque de sensibilisation à la valeur du patrimoine. Ses vestiges se sont dégradés par l'action du temps, par l'acharnement des flots et l'incurie des hommes. Ils cherchent donc à survivre.

L'UNESCO ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Sans doute certains d'entre vous le connaissent-ils déjà, mais je voudrais vous présenter rapidement le cadre dans lequel s'inscrivent les activités de notre Organisation à Tyr.

Parmi de nombreuses initiatives qui ont constitué la raison d'être de l'Unesco, les actions relatives à la protection du patrimoine culturel sont, probablement, les plus connues et les plus représentatives. L'Unesco est en effet la seule agence onusienne dotée d'un mandat qui inclut la Culture. S'il est un domaine où elle a acquis ses lettres de noblesse, c'est bien dans l'action menée depuis plus de quatre décennies pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, conformément à l'article premier de son Acte constitutif qui lui donne mission de « *veiller à la conservation et à la protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art ou d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet* ». C'est ce qui explique la pérennité du programme relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel, tout autant que l'importance que lui accorde l'ensemble des Etats membres de l'Unesco. Ainsi, la première campagne internationale des années 1960 pour la sauvegarde spectaculaire du temple d'Abou Simbel en Egypte, alors gravement menacé par la construction du barrage d'Assouan, reste gravée dans toutes les mémoires.

En 1972, l'adoption de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel par la Conférence générale de l'Unesco permet désormais à l'Organisation la démarche innovante de la préservation conjointe des patrimoines culturel et naturel. Les devoirs de la protection du patrimoine font désormais partie des responsabilités collectives de l'humanité envers son héritage commun. La Convention du patrimoine mondial est ratifiée, à ce jour, par 178 Etats-parties. Cet exemple illustre parfaitement l'intérêt accordé au patrimoine, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers. Toutefois, cette reconnaissance n'est pas toujours synonyme de véritable prise en compte de ces biens culturels, notamment dans les différentes politiques d'aménagement du territoire. En plus, l'Unesco mène un travail permanent de sensibilisation des autorités nationales et s'est dotée à cet effet d'une série de Conventions, telles que :

- la Convention de la Haye adoptée en 1954 pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé,

- la Convention de 1970 pour la lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété, illicites, des biens culturels,
- la Convention de 1972 « Patrimoine mondial »,
- la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001,
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Comme vous le voyez, quarante ans après la rédaction de la Charte de Venise, trente ans après celle de la Convention du patrimoine mondial, la notion de patrimoine a évolué, ne se limite plus seulement à sa manifestation physique et tangible, mais est désormais étendue aux formes intangibles du patrimoine, telles que danse, musique, littérature orale, etc... et aussi aux traditions, rituels et savoir-faire nourrissant le système de pensée architecturale ou l'authenticité d'un édifice.

Si la promotion de toutes ces Conventions et leurs ratifications par les Etats Membres constituent un travail dit statutaire, les activités, qui ont débuté avec le sauvetage d'Abou Simbel, relèvent des actions opérationnelles sur le terrain. Après l'Egypte et Venise dans les années 1960, l'Unesco s'est engagée dans sept campagnes internationales dans les années 1970, seize dans les années 1980 et la dernière dans les années 1990, sur cinq continents, avec l'appui massif et la contribution financière de ses Etats Membres pour un total de 1,5 milliard de dollars. Les campagnes internationales pour la sauvegarde et la préservation représentent sans aucun doute un des domaines-clés pour la mise en œuvre du concept de patrimoine universel. Chaque campagne sert de catalyseur pour illustrer le fait qu'un site culturel est un témoignage vivant et un symbole tangible de la chaîne ininterrompue des activités de l'humanité. Le nombre de campagnes internationales est donc de vingt-six, chiffre spectaculaire qui révèle la détermination d'un grand nombre d'Etats à préserver leur patrimoine culturel et à reconnaître que le patrimoine n'est pas la propriété exclusive d'une nation mais une propriété commune à toute l'humanité. Néanmoins, un tel nombre d'opérations fondées essentiellement sur la participation volontaire de la communauté internationale, pose inévitablement le problème de la préparation, de la mise en œuvre et, plus précisément, du financement. Hélas, après ces grandes campagnes et depuis les années 1990, la mobilisation de fonds internationaux a connu un ralentissement ; la communauté internationale, commençant à souffrir du manque de moyens financiers, privilégie désormais le financement d'activités spécifiques de sauvegarde, par l'utilisation de fonds-en-dépôt, pour ne citer que cette modalité.

PROGRAMME POUR TYR

La coopération culturelle entre le Liban et l'Unesco a toujours été active, fructueuse et constante depuis la fondation de l'Organisation. Les autorités libanaises ont régulièrement fait appel à elle pour protéger et mettre en valeur des sites historiques de très grande renommée dans tout le pays et pour sensibiliser la population sur les questions concernant le patrimoine culturel et ses richesses.

Tyr constitue à plus d'un titre une occasion unique pour la sauvegarde intégrée d'un ensemble patrimonial complexe. Cet ensemble réunit des sites archéologiques, des quartiers urbains historiques toujours vivants (le vieux port, la vieille ville...), les contextes paysagers et maritimes relativement préservés, notamment la réserve naturelle. Les valeurs de cet ensemble patrimonial sont en danger à cause du développement immobilier et touristique. De multiples actions de protection et de réhabilitation doivent être entreprises par les autorités en vue de sauvegarder ce patrimoine inestimable pour les générations futures.

Conscientes de cette nécessité, les autorités libanaises ont obtenu dès 1979 que la Communauté internationale prenne les mesures nécessaires à la reconnaissance de ce site prestigieux.

Voici donc 25 ans que le site de Tyr fait l'objet d'une attention accrue

- Dès 1979, le Conseil de Sécurité de l'ONU, par sa résolution 59, déclare « Tyr patrimoine international ».
- En 1982, après avoir, par la voix de son Directeur général, alerté la Communauté internationale sur les périls qui menacent le site millénaire de Tyr, l'Unesco, en accord avec le Gouvernement libanais, fait établir un état des lieux et évalue les dommages subis par le site et les monuments.
- En 1983, la 22^e session de la Conférence générale de l'Unesco adopte la résolution 22 C / II 7 autorisant le Directeur général à « entreprendre (...) les études techniques nécessaires ... pour définir les modalités de la promotion (de la sauvegarde de Tyr) sous forme de Campagne Internationale ».
- En janvier 1984, l'Unesco et l'Etat du Liban mettent en exergue l'ampleur du patrimoine culturel de Tyr et de ses environs et définissent les grandes lignes de ce que devrait être une « Campagne internationale » à lancer en faveur de Tyr.
- En novembre 1984, le Comité du Patrimoine mondial, lors de sa 8^e session ordinaire, proclame « Tyr Patrimoine Mondial de l'Humanité ».

- En 1986, le World Monuments Fund (New York) classe Tyr au nombre des « 100 sites les plus menacés dans le monde ».
- En 1987, Tyr figure sur la liste des « 100 sites historiques majeurs à sauvegarder », dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.
- Enfin, en 1998, le Directeur général de l'Unesco lance solennellement une campagne internationale pour sauvegarder Tyr.

Tyr — site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Le Liban a, à l'heure actuelle, cinq sites inscrits sur la Liste :

Anjar (1984)
 Baalbeck (1984)
 Byblos (1984)
 Tyr (1984)
 Ouadi Qadisha ou Vallée sainte (1998)
 et la Forêt des cèdres de Dieu (1998)

C'est donc en 1984 que le site de Tyr a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial :

- parce qu'il apporte un témoignage unique, ou du moins exceptionnel, sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue
- et qu'il est directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Quels sont les avantages d'une inscription ?

La préparation d'un dossier d'inscription demande un travail long et approfondi mais sans garantie de succès. En tout état de cause, un site n'est inscrit sur la Liste qu'à l'issue d'une procédure qui, si toutes les conditions sont remplies, s'étend sur une période d'un an à un an et demi. Pourquoi alors un gouvernement essaye-t-il d'inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial ?

- D'une part, il y a une valeur ajoutée sur les plans culturel et promotionnel comme sur le plan économique, qui représente sans aucun doute un des avantages majeurs que l'on peut espérer obtenir. L'inscription reconnaît les valeurs permettant de faciliter sa protection et — en particulier pour les pays en développement — d'attirer des fonds internationaux (ex. Banque Mondiale ou Fondation UN) pour la conservation du site.



FIG. 1. Tyr, cité insulaire, époque romaine

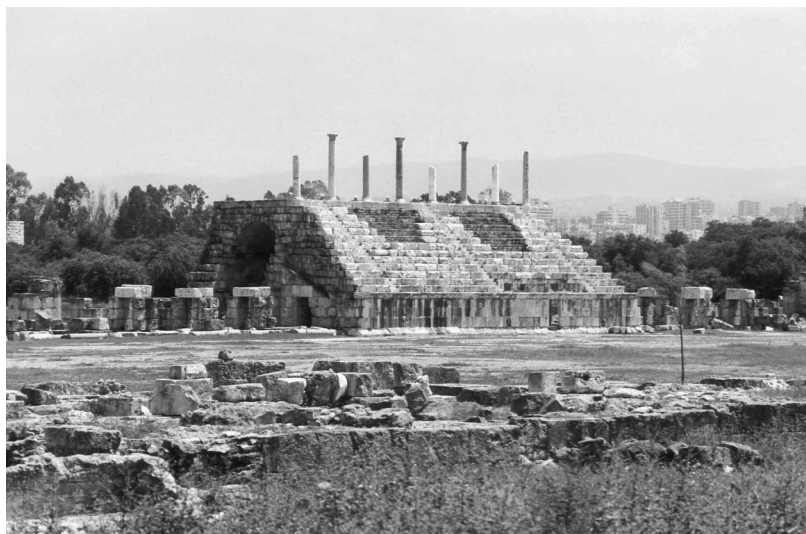


FIG. 2. Hippodrome de Tyr



FIG. 3. Arc de Triomphe

- Il existe, d'autre part, un avantage direct lié à la possibilité pour un Etat de faire appel au Fonds du patrimoine mondial en vue de résoudre un problème lié à la conservation ou à la gestion du site. Il peut bénéficier ainsi d'une assistance qui se traduit soit par une contribution financière, soit par la collaboration de consultants et d'experts à une opération spécifique (ex. restauration de monuments historiques), soit par l'envoi d'équipement ou encore la formation de personnel.
- Et finalement, fait non négligeable, l'inscription exerce un attrait sur les touristes, et les tours-opérateurs ne manquent pas de le mentionner.

Mais l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial rend le gouvernement responsable devant la communauté internatio-

nale ou du moins devant le Comité du patrimoine mondial. Car, en contrepartie de l'inscription et conformément aux articles 4 et 5 de la Convention, les Etats-parties sont tenus d'assurer la protection, la gestion et la conservation du bien selon les normes internationales en vigueur.

En tout état de cause, la protection du patrimoine mondial est une tâche si vaste qu'elle ne peut se réaliser qu'à long terme, avec la participation active des communautés locales. De nouvelles perspectives en matière de conservation et d'entretien du site doivent être envisagées, fondées sur les traditions locales, les techniques modernes et le progrès des connaissances.

Tyr — objet de la dernière campagne internationale de l'Unesco : une exception significative

La campagne internationale pour Tyr avait été décidée en 1987, mais elle ne fut effectivement lancée qu'en 1998. Elle constitue donc une réponse significative à une situation particulière car, conformément aux prévisions des plans puis stratégies à moyen terme de l'Unesco, et en application de résolutions pertinentes de la Conférence générale, aucune nouvelle Campagne internationale n'a plus été lancée depuis le biennium 1990-1991.

Mais, en raison des tragiques événements qu'a connus le Liban, événements qui ont empêché la mise en œuvre de la campagne décidée en 1987, et compte tenu des valeurs universelles exceptionnelles qui s'attachent au nom de Tyr, la Conférence générale de l'Unesco, lors de sa 30^e session, a décidé, à titre exceptionnel, la mise en œuvre d'une seule campagne, la dernière qui reste à mener : celle de Tyr.

La campagne de Tyr

En septembre 1987, lors de sa 24^e session, la Conférence générale de l'Unesco a adopté la « Stratégie pour le programme des campagnes internationales de sauvegarde des éléments significatifs du patrimoine culturel de l'humanité ». Il s'agit d'un document d'orientation destiné à guider les Etats membres et le Secrétariat, c'est-à-dire l'Unesco, tant dans la gestion que dans l'orientation des campagnes internationales. Il est important de souligner que la Stratégie est une approche flexible et non pas une méthodologie rigide, suivie exactement de la même manière dans tous les cas. Car, en fonction de la situation économique, sociale et culturelle, mais aussi des ressources humaines et techniques de chaque Etat membre de l'Unesco, les problèmes, généralement similaires, sont loin d'avoir la même ampleur, la même complexité, le même impact local et/ou national. Ceci veut dire :

- a) qu'il faut assigner à toute Campagne internationale un but réaliste et accessible dans un délai raisonnable, en fonction des conditions propres à chaque site ou monument ;
- b) qu'il y a lieu de s'assurer qu'il existe, dans l'Etat membre concerné :
 - les instruments juridiques,
 - la structure adéquate d'administration et de gestion du patrimoine culturel,
 - les experts et spécialistes en archéologie, en conservation et restauration des monuments, en aménagement des sites, pour n'en citer que quelques-uns,
 - les études techniques préparatoires ;
- c) que l'Etat s'impose d'évaluer les possibilités de financement de la Campagne, tant au niveau national qu'au niveau international. Dans cette perspective, les activités promotionnelles s'avèrent essentielles ;
- d) enfin, qu'il est très important de programmer des activités de formation et/ou de perfectionnement dans les techniques et métiers du patrimoine, de même que dans les technologies avancées de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

Un site menacé

Les deux sites archéologiques de Tyr souffrent d'une dégradation paysagère. Des immeubles, hauts de plus de cinq étages, encerclent l'hippodrome romain et la nécropole byzantine. Les constructions illégales déforment la baie et bloquent l'horizon du site de la mer. Certes, beaucoup de ces édifices ont été construits et habités pendant la guerre et constituent actuellement la ville nouvelle de Tyr ; il faut donc les inclure dans les plans d'aménagement. Ce sont les profondes séquelles de la guerre que la ville historique doit endosser. Les architectes et les archéologues travaillent actuellement à l'intégration des sites archéologiques dans le complexe urbain, et à l'aménagement paysager de l'ensemble de la ville. La Campagne internationale de sauvegarde de la ville de Tyr peut constituer à cet égard l'un des moteurs de cette protection.

Création du Comité scientifique international (1999)

Un Comité scientifique international a été mis en place par le Gouvernement libanais, en coopération avec l'Unesco, pour la mise en œuvre de la Campagne et afin d'assurer un suivi scientifique. Ce Comité, composé d'experts internationaux, est présidé par un représentant du Gouvernement libanais. Son Secrétariat est assuré par

l'Unesco. Le Comité est notamment chargé de donner son avis et de formuler des recommandations concernant : a) les opérations entreprises et à entreprendre dans le cadre de la campagne, b) les propositions d'aménagement de Tyr et de ses environs, qui sont étudiées en lien avec les autorités libanaises, notamment la Direction générale des Antiquités et la Direction générale de l'Urbanisme, c) les études d'aménagement et d'intégration des sites archéologiques et de la ville historique, d) les moyens d'assurer le financement de ces opérations et e) la sensibilisation de l'opinion publique. Depuis sa création, le Comité scientifique international s'est réuni à deux reprises au Liban pour étudier les différents projets en cours et à venir. Il a effectué des visites approfondies des monuments historiques, des vestiges épars à travers le site archéologique, de la cité médiévale ainsi que des réserves naturelles. A ce titre, le Comité a rencontré les architectes, ingénieurs, archéologues et responsables libanais qui l'ont informé des différentes démarches suivies et prévues pour la réhabilitation des sites archéologiques et historiques dans l'ensemble urbain de Tyr.

Activités

Différentes études ont été établies par l'Organisation, d'autres ont été financées en grande partie par un prêt de la Banque mondiale. Sur la base des études menées par l'Unesco et des recommandations définies par le Comité scientifique international pour la Campagne internationale de sauvegarde, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres partenaires se sont associés aux autorités libanaises pour donner une impulsion à la réhabilitation de la vieille ville et au site archéologique de Tyr, par le biais d'études et de recherches ainsi que de fouilles archéologiques.

La Direction générale des Antiquités supervise différents projets financés par des missions mixtes et/ou étrangères. Différentes fouilles archéologiques ont été effectuées par une équipe japonaise sur la nécropole de la zone des Ramali, et par une mission espagnole sur une nécropole phénicienne à proximité de l'entrée du site Al-Bass. Plusieurs opérations de sauvegarde ont eu lieu, telles que les travaux de consolidation et de protection de la basilique paléochrétienne (projet conjoint Direction Générale des Antiquités/World Monuments Fund/Samuel Kress Foundation et Unesco). Il s'agit d'un monument à trois nefs et à étage, de grandes dimensions. Découverte « accidentellement » en 1995 lors du creusement des fondations pour un immeuble moderne, elle peut dater du VI^e siècle après J.-C. Elle est de la plus grande importance sur le plan historique pour la connaissance de l'archéologie chrétienne dans le pays. Compte tenu de sa situation

entre deux constructions d'habitat moderne, et de son importance historique, un projet d'étude, de sauvegarde et de remblayage a été mis en œuvre en vue de préserver la structure de l'église d'une dégradation continue (exposition continue à l'action humaine et aux dommages naturels). Un autre projet (Unesco/DGA) a permis d'établir un inventaire de quelque trois cents inscriptions grecques et latines découvertes dans les fouilles, à Tyr. Un complexe funéraire romano-byzantin a pu être consolidé et conservé grâce à un financement de l'Ambassade américaine à Beyrouth.

Prévisions dans le contexte du projet global de la Banque Mondiale CHUD.

Le projet CHUD (*Cultural Heritage & Urban Development*) vise à développer les ressources historiques et patrimoniales de cinq villes libanaises : Tripoli, Baalbek, Byblos, Saïda et Tyr. Ce projet est financé par la Banque Mondiale, l'Agence Française pour le Développement, les gouvernements italien, français et libanais, et les municipalités concernées. Ce projet, géré par le CDR (Conseil de Développement et de Reconstruction) sous la supervision scientifique des sites historiques assurée par la DGA (Direction Générale des Antiquités), comporte deux composantes majeures : l'une sur le site archéologique de Tyr et l'autre dans la vieille ville de Tyr. Il a choisi un certain nombre d'activités majeures.

Conclusion

L'avenir de la ville historique de Tyr doit être ancré dans son identité et ses caractères propres, de manière à préserver ce que l'on peut appeler le « paysage urbain ».

Etant donné le rôle particulier et primordial de la Culture dans la qualité de la vie, des stratégies sont à développer pour préserver le caractère du centre historique de Tyr et le promouvoir comme un espace de rencontres et de dialogue. L'objectif est, en effet, de donner à la ville une identité culturelle fondée sur son histoire, son architecture, sa pluralité et sa diversité. Ainsi, la mise en valeur du patrimoine historique pourra être considérée comme un vecteur de développement durable.

Pour ce faire, il convient de se concentrer sur la formation des spécialistes locaux et le renforcement de leurs compétences ; mais aussi sur la participation active des autorités locales et de la société civile dans la gestion des changements, à travers une démarche participative. Il faut répondre aux besoins de formation en techniques de conservation, de documentation et de cartographie du patrimoine.

Par ailleurs, il est nécessaire de favoriser la mise en place de politiques et de plans de conservation pour rendre les différentes activités économiques, compatibles avec la préservation du patrimoine.

Il importe donc de promouvoir sans cesse l'image de la grandeur de Tyr dans le monde et de témoigner de la volonté ferme et durable du Liban d'assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel de ce site.

Telles sont les conditions essentielles qui feront de la Campagne internationale de Tyr, un succès. Succès non seulement digne du prestige historique et de la contribution du Liban à la civilisation, mais aussi porteur d'espoir sur la voie du développement économique de la ville et de sa région.

Quelle que soit la forme de notre geste de solidarité, ce qui inclut le respect du site par les touristes, nous devons tous y contribuer.

Oda LEHMANN

Spécialiste du programme pour le Liban,
La Palestine, Jérusalem.
Division du patrimoine culturel-Unesco